

RAPHAEL GIERKENS

Dalhem, le 01/01/2023

Résidence Emile Nizet, 21

4607 Dalhem

GSM : 0496 / 21 97 24

INFORMATIONS DU CHAMPIONNAT DE BELGIQUE CARPE EN DUO

Ami carpiste bonjour,

Ci-joint, vous trouverez les documents nécessaires à votre inscription au championnat de Belgique édition 2023, Pour les nouveaux, n'oubliez pas qu'il faudra vous inscrire dans une fédération pour avoir une licence, les 2 membres du duo doivent obligatoirement être de la même fédération . (je peux éventuellement fournir les licences via la fédération « Est compétition »)

Vous trouverez ci-joint :

- Le canevas du championnat de Belgique de la pêche à la carpe en duo
- Le talon d'inscription du championnat de Belgique
- 2 certificats médicaux

Le **TALON D'INSCRIPTION** est à renvoyer par courrier postal à **VOTRE FEDERATION** qui me le transmettra

Le **CERTIFICAT MEDICAL** est **OBLIGATOIRE** (un par membre du duo) et est à renvoyer à **MON ADRESSE PERSONNELLE** qui est reprise sur ledit certificat,

ATTENTION : SEUL LE CERTIFICAT FOURNI SERA ACCEPTE

Veuillez faire attention à la **DATE LIMITE D'INSCRIPTION** , de **PAIEMENT** et de rentrée des **CERTIFICATS MEDICAUX** .

PS : n'hésitez pas à me contacter de préférence par téléphone pour toutes questions

Raphaël GIERKENS



**Championnat de Belgique de Pêche à la Carpe en Duo
2023
Karperkampioenschap van België in duo**

ORGANISATION/ORGANISATIE : BFA member of FIPSeD

Date/Datum : du 18/05/2023 au 20/05/2023

Heure du début/Begin wedstrijd : 12h00 le 18/05

Heure de fin/einde wedstrijd : 12h00 le 20/05

Remise des prix/Prijs aangeving : 13h00 le 20/05

Lieu/Plaats : Lac de Bernissart : contournement de Blaton 7320 BERNISSART

Tirage au sort des emplacements/Trekking visplaats : 9h30 Local du Lac/lokaal van de meer

**CERTIFICAT MEDICAL A FAIRE REMPLIR PAR VOTRE MEDEIN !!! UN CERTIFICAT
POUR CHAQUE MEMBRE DU DUO**

**MEDISCHE ATTEST DOOR DE HUISARTS LATEN INVULLEN !!! EEN MEDISCHE
ATTEST VOOR ELKE LID VAN DE DUO**

Le règlement du championnat de Belgique sera strictement d'application et est disponible sur
le site **Peches.be**

De reglement van de belgische kampioenschap (zien op de website : hengelen.be) zal
strijktelijk van toepassing zijn.

Information/Informatie : RAPHAEL GIERKENS 0496/219724
raf4607@hotmail.com

BELGIAN FEDERATION OF ANGLERS

MEMBER OF F.I.P.S.ed

CHAMPIONNAT DE BELGIQUE 2023

pêche à la carpe en duo

FORMULAIRE D INSCRIPTION

Date limite des inscriptions : 10/05/2023

(EN MAJUSCULE SVP)

(1) Nom Prénom.....

Date de naissanceTél.....Email.....

Rue..... N°..... Bte.....

Code Postal Commune

Licence LFPS/CCCV n° **signature précédée de la mention manuscrite
« lu et approuvé »**

Fédération

Club.....

(2) Nom..... Prénom.....

Date de NaissanceTél.....Email

Rue N°..... Bte

Code Postal..... Commune.....

Licence LFPS/CCCV n° **signature précédée de la mention manuscrite
« lu et approuvé »**

Fédération

Club.....

La signature de ce document certifie :

- Avoir pris connaissance du règlement des championnats de Belgique (disponible sur le www.peches.be)
- Dans le cas où je serais par mon classement sélectionné pour le championnat du Monde, je m'engage à respecter toutes les clauses des contrats signés entre le BFA et les sponsors officiels
- j'accepte que mon image (photos) soit éventuellement utilisée pour la promotion de sponsors officiels ou des manifestations officielles

A envoyé au délégué BFA **par votre fédération**

Délégué BFA : Raphaël GIERKENS

Je verse la somme de 170 € sur le compte : BE23 7320 6333 5391

Avec communication CH .BELG.2023 +les 2 noms du « Duo »

Approuvé par la fédération :

B.C.A. - C.I.P.S.

BELGIAN FEDERATION of ANGLERS

Members of F.I.P.S. ed



B.F.A

Section Carpe

Raphaël GIERKENS

Résidence Emile Nizet, 21

4607 DALHEM

CERTIFICAT MEDICAL 2023

Je soussigné, docteur en médecine,
certifie que Monsieur/Madame.....est apte à pratiquer
la pêche en compétition

Cachet et signature du médecin

ATTENTION : Uniquement l'original de ce document sera considéré comme
valable et ce avant le 15/05/2023 par simple courrier postal .